



Problème de copropriété par rapport à notre pompe de relevage d'un restaurant

Par **Julie_LC**, le **13/02/2024 à 14:07**

Bonjour,

Nous rencontrons un problème avec notre copropriété.

Nous avons notre pompe de relevage qui se trouve dans les espaces communs. Elle ne dessert que notre restaurant. Le sol où se situe la pompe de relevage est celui en prolongation de notre cuisine. Est-ce à nous d'entretenir la pompe ? le règlement de copropriété ne stipule rien sur ce sujet..

De plus, nous disposons des cagettes de légumes en consigne devant notre porte de cuisine où se trouve également notre pompe de relevage. Nos voisines déplacent ces cagettes.

Question : Si c'est à nous d'assurer l'entretien de la pompe de relevage, ont-elles le droit d'agir comme bon leur semble à cet emplacement?

Ma question finale est de savoir si c'est à la copropriété d'assurer l'entretien de la pompe et si non, peut-on interdire l'accès à cette pompe par les autres propriétaires ?

Merci

Par **Pierrepauljean**, le **13/02/2024 à 16:29**

bonjour

si cette pompe ne concerne que votre installation, elle est privative

il vous appartient de l'entretenir

mais il n'est pas autorisé de déposer quoi que ce soit dans les parties communes,,,donc pas de cagettes